

Cigrogne-Tour de Criel

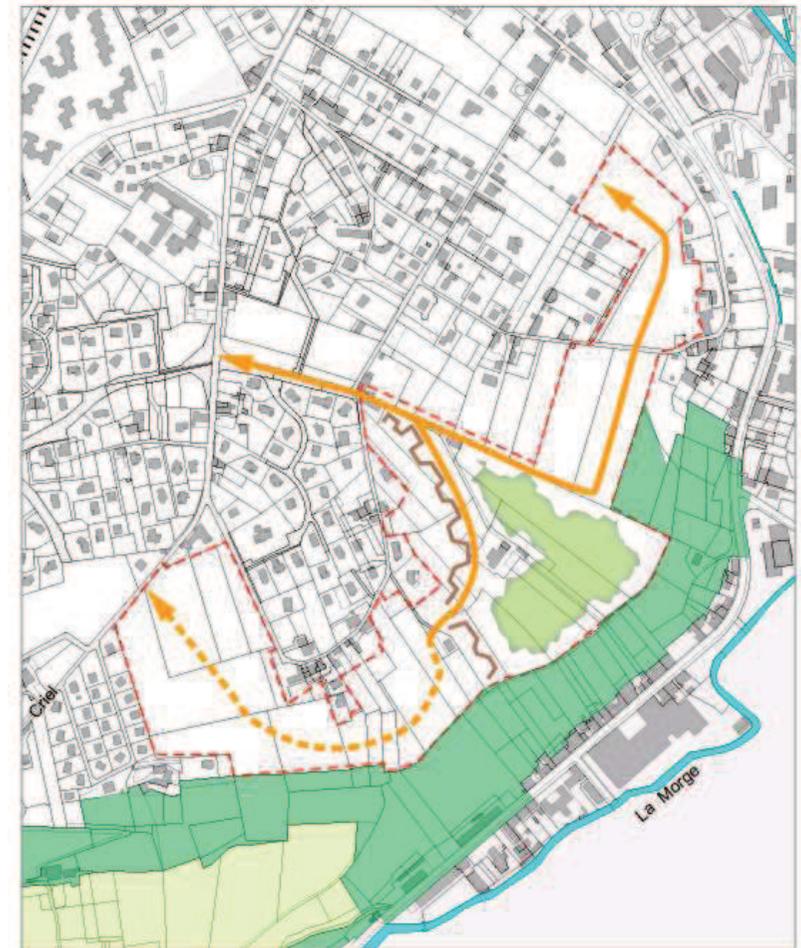
Ce secteur se divise en deux parties :

- une partie Nord venant prolonger l'urbanisation existante ;
- une partie Sud commandant à la fois la distribution future de la zone d'urbanisation future contiguë et constituant un front d'urbanisation contre l'espace vert « stratégique » identifié dans le grand paysage communal.

L'ensemble doit être cependant distribué depuis la rue de Criel et le boulevard de la République, la distribution par l'aval et par le Nord (rue de la tour de Criel) n'étant pas adaptée à une telle desserte.

Ainsi il s'agit d'affirmer :

- ce principe de liaison et de distribution de ces deux sous-secteurs ;
- la nécessité de traiter un front d'urbanisation et sa voie de distribution visibles depuis le secteur de l'actuel hôpital et confortant le choix de préservation et de mise en valeur d'une zone naturelle stratégique participant à l'identification et la qualification du grand paysage communal.



← → Principe de liaison

~ Traitement du front bâti

■ Espace naturel stratégique